



Tél : 03 88 70 57 19

@/ : mairie.saesso@orange.fr

L'information de la Commune
Avril-Mai 2008

Le conseil municipal, nouvellement élu le 9 mars, se consacre à mettre en place sa propre organisation et se donne le temps de la réflexion pour la mise en œuvre de ses projets ; ceux-ci sont à hiérarchiser, à prioriser et à caler dans un calendrier de mandature afin de conduire l'action communale avec lisibilité.

Il fait aussi preuve de pédagogie pour permettre aux quatre nouveaux élus de bien s'intégrer et de prendre leurs repères.

Pour une pratique renforcée de la démocratie locale, vous avez la possibilité de participer à l'une ou à l'autre commission de travail, chacune étant est sous la responsabilité d'un adjoint au maire ayant reçu la délégation correspondante.

Commission communale des impôts fonciers

Avec le renouvellement du conseil municipal, cette commission est à renouveler dans son intégralité. Elle est présidée par le maire qui a le devoir de proposer aux services fonciers 12 membres titulaires et autant de suppléants. Ensuite, le directeur des services fiscaux désignera parmi ces douze membres six membres titulaires et six membres suppléants. La mission de cette commission est de,

-dresser, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence et des locaux type pour la détermination de la valeur locative des biens imposables à la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties.

-signaler au représentant de l'administration tous les changements affectant ces propriétés

Commissions communales de travail.

Ces commissions de travail, de réflexion et de propositions, constituées lors de la réunion du dernier conseil municipal sont au nombre de quatre et peuvent être complétées par des personnes extérieures au conseil municipal

- 1 Bâtiments, urbanisme, voirie (Michel Dossmann)
- 2 Vie associative, animation, jeunesse, action sociale (Christiane Fournier)
- 3 Environnement, service technique, fleurissement, propreté des rues, (Gérard Hindennach)
- 4 Commission civile de sécurité, information, prévention des risques, relation avec les sapeurs pompiers (le Maire)

Vous pouvez vous renseigner et postuler à l'une ou l'autre de ces commissions en laissant vos coordonnées au secrétariat de la mairie avant le 10 mai prochain.

Commande groupée de fleurs.

Vous trouverez en feuille jointe les détails de la commande groupée de fleurs pour la saison qui s'annonce. La campagne de fleurissement est reconduite avec la collaboration de Fabien Blind, horticulteur de Maennolsheim.

La commande, à laquelle doit être obligatoirement joint le règlement par chèque, doit être renseignée et déposée pour le 3 mai dans la boîte aux lettres de la mairie. Les fleurs seront livrées à domicile le vendredi 9 mai. Elles peuvent aussi être retirées directement chez l'horticulteur que l'on peut contacter au 06 83 51 01 23.

Par ailleurs, le jeudi 24 avril, dès 19h30 à la salle polyvalente, aura lieu la remise des prix du fleurissement communal. Cette réception se fera en présence du jury d'arrondissement et du conseiller général Bernard Ingwiller.

Vous êtes toutes et tous cordialement invités à cette réception consacrée au fleurissement communal et régional.

Heures de permanence de la mairie

Permanences du secrétaire de mairie :

tous les lundis de 18h à 20h et tous les jeudis de 17h à 19h.

Permanences du maire :

tous les lundis de 18h à 20h et sur rendez-vous.

**Téléphone : 03 88 70 57 19 Fax 03 88 70 59 56 mail mairie.saesso@wanadoo.fr
site de la commune- saessolsheim.fr**

Au calendrier des fêtes

🎵 Concert des Amis de l'Orgue le dimanche 27 avril/Bach, au programme sonates pour violon et clavecin

☀️ Don don de plasma le 18 mai et don du sang le mercredi 28 mai

→ Sortie vélo de l'Association Culturelle Sportive et Familiale le dimanche 4 mai

Allo service public

Pour tout renseignement administratif aux usagers, contacter le service téléphonique 3939 «allo service public» ou le site internet www.service-public.fr

Ces deux services visent à informer l'utilisateur sur des sujets de la vie quotidienne :

- perte de papiers d'identité
- demande de prestations familiales
- licenciement
- contrat de location, état civil,

les usagers sont ainsi orientés vers les organismes administratifs compétents et peuvent exercer leur droit et accomplir leurs démarches.

Pour les ados

► Le Réseau d'Animation Jeunes est une association intercommunale chargée de l'animation des jeunes âgées de 10 à 18 ans. Un ou deux animateurs assurent un vendredi sur deux une permanence au local des jeunes, de 18h à 20h. Alors, n'hésitez pas à profiter de ce service et de cet accueil gratuit.

► Chaque année, l'Armée de l'air recrute plus de 3000 jeunes à partir de 17 ans de niveau 3^{ème} à Bac +5 dans plus de 50 métiers. Le bureau d'information le plus proche : 3 rue de la Mésange-Strasbourg Tél- 03 88 22 00 87 et www.recrutement.air.defense.gouv.fr

Le prochain bulletin d'information sera publié fin juin. Il vous présentera les élus, l'organisation du conseil municipal, les commissions, les délégués ainsi que le budget 2008 ainsi que les orientations du nouveau sextennat. Bien cordialement,

Dominique Muller, Maire